CONDITIONS GENERALES

Le transport aller-retour
en car grand tourisme : siège inclinable, video, WC.
Hébergement et restauration.(suppl. boissons)
La location des skis et chaussures.
Le forfait remontées mécaniques.
L'encadrement de l'activité de ski alpin
L'animation du séjour.
L'assurance.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

02.98.45.10.95
M.P.T. du Valy-Hir
1 rue des frères de goncourt
29200 Brest

Page Séjour Ski
www.mpt-valy-hir.infini.fr

Flyer: MIORCEC M M.P.T du Valy-Hir (c) 2011-2018

SÉJOUR SKI

FAMILLES ET JEUNES

VENDREDI 15 AU SAMEDI 23 FÉVRIER 2019

SAINT-SORLIN D'ARVES

MPT VALY-HIR la MPT des 4 Moulins

Sybelles .ski

SAINT-SORLIN D'ARVES

15 AU 23 FÉVRIER 2019

DÉPART DE LA MPT VENDREDI 15 FÉVRIER À 20H30
RETOUR À LA MPT SAMEDI 23 FÉVRIER EN MATINÉE

LE DOMAINE SAINT-SORLIN D'ARVES EN QUELQUES MOTS

Au pied du col de la croix de fer et du glacier de l'étendart, face aux aiguilles d'Arves, Saint-Sorlin d'Arves est un vrai village de montagne au charme authentique.

Située entre les vallées de la Maurienne au nord, et de la Romanche au sud, bordée par les massifs des aiguilles d'Arves à l'est, et des grandes rousses et de la chaîne de Belledonne à l'ouest, Saint-Sorlin d'Arves propose un accès à l'ensemble du domaine skiable des Sybelles (310 kms de pistes).
Ce domaine est composé de 6 stations reliées (Saint-Sorlin d'Arves, Le Corbier, Saint-Jean d'Arves, Saint-Colomban des Villards, La Toussuire, Les Bottières, s'échelonnant de 1300 à 2620 m, avec 146 pistes.

HEBERGEMENT
AU CHALET LE BELLEVUE

Situé au cœur de la station de Saint-Sorlin d'Arves (1650m), le chalet, agréable et spacieux, comprend 2 salles de restauration, 1 salon, des salles d'activités, 2 terrasses, des balcons exposés sud, des chambres de 2, 3 ou 4 lits.
L'accès aux pistes est à 2min à pieds.

Tarifs

Tarifs réduits selon quotient familial CAF

	+18 ans	-18 ans
QF plus 860€	700€	650€
QF 570€ à 860€	650€	600€
QF moins 570€	600€	550€

Adhésion obligatoire à la MPT
-16 ans 5€ +16 ans 14€

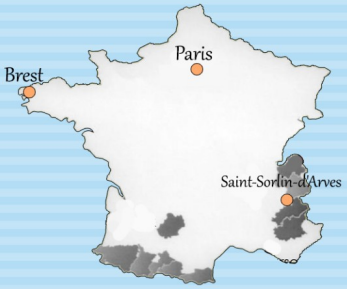

Aides aux vacances:
nous acceptons les aides C.E et les chèques vacances